



AVIS PUBLIC

Par la présente, avis est donné par la greffière-trésorière de la Régie des incendies du Centre-Mékinac, formée des municipalités de Saint-Tite, Saint-Séverin, Saint-Adelphe, Hérouxville et Sainte-Thècle, qu'au cours de la séance ordinaire du 25 mars 2025, le conseil d'administration a adopté à l'unanimité le règlement 008-2025 intitulé : « **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 315 000 \$ ET UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT REMBOURSABLE SUR 20 (VINGT) ANS VISANT À ACQUÉRIR UNE PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 590, RUE NOTRE-DAME À SAINT-TITE, POUR Y INSTALLER LES BUREAUX ADMINISTRATIFS ET RÉALISER DES TRAVAUX DE RÉNOVATION NÉCESSAIRES À L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE. »**

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement susmentionné au bureau de la Régie des incendies du Centre-Mékinac, situé au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite pendant les heures d'ouverture.

Fait, donné et signé à Saint-Tite, ce 26^e jour de mars 2025.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Mélissa Dessureault".

Mélissa Dessureault
Greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Mélissa Dessureault, greffière-trésorière de la Régie des incendies du Centre-Mékinac, certifie par la présente que l'avis public relatif à l'adoption du **RÈGLEMENT 008-2025** par le conseil d'administration de la Régie a été publié au bureau de la Régie, situé au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite, ainsi qu'aux bureaux municipaux des municipalités suivantes : Ville de Saint-Tite, municipalité de Saint-Séverin, municipalité de Saint-Adelphe, municipalité de Hérouxville et municipalité de Sainte-Thècle, en ce 26e jour de mars 2025.

Fait à Saint-Tite, ce 26e jour de mars 2025.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Mélissa Dessureault".

Mélissa Dessureault
Greffière-trésorière